

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0613 du 12/04/2019

Arrêté du 5 février 2019

ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte avancement d'échelon d'une Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/03/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ portant avancement d'échelon d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, ensemble les textes qui les ont modifiés ou complétés ;
- VU Le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU Le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article premier : Mme Eliane LIDEC inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale est promue à l'échelon supérieur de son grade dans les conditions ci-après indiquées :

Ancienne situation	Affectation	Services Centraux - Emploi administratif Bureau GF-2A			
	Grade-Echelon	Date prise de rang		Date effet pécuniaire	INM
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 3 ^{ème} échelon	01/06/2016		01/01/2017	722
Nouvelle situation	Affectation	Services Centraux - Emploi administratif Bureau GF-2A			
	Grade-Echelon	Date prise de rang	Date effet pécuniaire	INM	Réduction utilisée (en mois)
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 4 ^{ème} échelon	01/03/2019	01/03/2019	750	3

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 5 FÉVRIER 2019
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	